

MYRIAM CASSAGNE

IA-IPR EPS

Rectorat

Inspection Pédagogique
Régionale

Place Saint-Jacques
31073 Toulouse cedex 6

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE : DANSE.

Session 2007.

RAPPORT DU JURY

Le dernier rapport, rédigé à l'issue des sessions 2005 et 2006, reste valable ; les candidats sont priés de bien vouloir s'y référer, en complément de celui-ci.

Le jury souhaite rappeler l'intérêt pour le candidat de pouvoir positionner l'analyse de son parcours personnel artistique et culturel par rapport aux problématiques de la danse dans le cadre des enseignements artistiques dispensés en lycée. Cette préconisation est en cohérence avec le contenu du BO qui précise : « *L'épreuve vise à approfondir l'analyse de la démarche pédagogique et culturelle présentée par le rapport* » (il s'agit ici du rapport écrit par le candidat pour son dossier de candidature).

Cette analyse doit permettre aux candidats de répondre aux questionnements du jury en s'appuyant autant sur des éléments empruntés au parcours artistique et culturel personnel que sur des éléments issus de l'expérience pédagogique concernant l'enseignement de la danse, notamment dans les dispositifs artistiques et culturels. En outre, il est important que l'expérience développée dans un contexte scolaire donné permette au candidat de formaliser réflexion et projet d'enseignement dans le cadre des enseignements artistiques en lycée, en cohérence avec le programme défini pour ces enseignements. Enfin le candidat prendra soin d'illustrer sa réflexion théorique, son analyse, par des propositions de mise en œuvre de situations d'enseignement déjà expérimentées ou imaginées à partir de sa pratique personnelle.

Nombre de candidats présents à cette session 2007 : 2.

Moyenne de l'épreuve : 13.

Pour le jury
Myriam Cassagne,
le 14 Avril 2007.